

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 62 (1936)
Heft: 23

Artikel: Ruralisme
Autor: Piccard, Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-47610>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ruralisme,

par M. Marc PICCARD, architecte, à Lausanne.

En «ruralisme», comme en urbanisme, une vue d'ensemble s'impose. Si les problèmes sont à beaucoup de points de vue différents, nous sommes obligés toutefois de constater une certaine similitude entre les deux mouvements.

Le ruralisme, si le terme est nouveau, a, comme l'urbanisme, sa raison d'être. Les deux dynamismes, avant

d'avoir reçu l'eau du baptême, avaient déjà combattu côte à côte, l'un s'amplifiant au détriment de l'autre, suivant les contre-coups de la politique et de l'économie publique.

«Urbanisme»... pourquoi pas «ruralisme»? Peut-être sommes-nous à la veille d'un mouvement qui, à l'époque où l'activité des constructions en ville diminue, intéressera les architectes soucieux de résoudre des difficultés. Mais, ce qui est plus important : les architectes seraient capables de rendre service à l'agronomie. Or elle en a besoin.

Que se passe-t-il généralement ?



Fig. 1. — Adaptation autochtone au terrain plat.

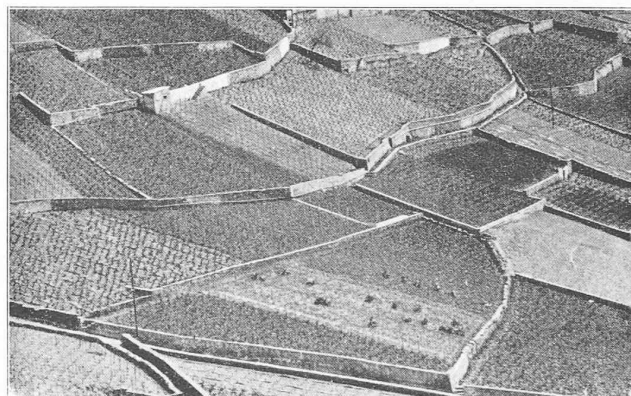


Fig. 2. — Adaptation au terrain en pente.

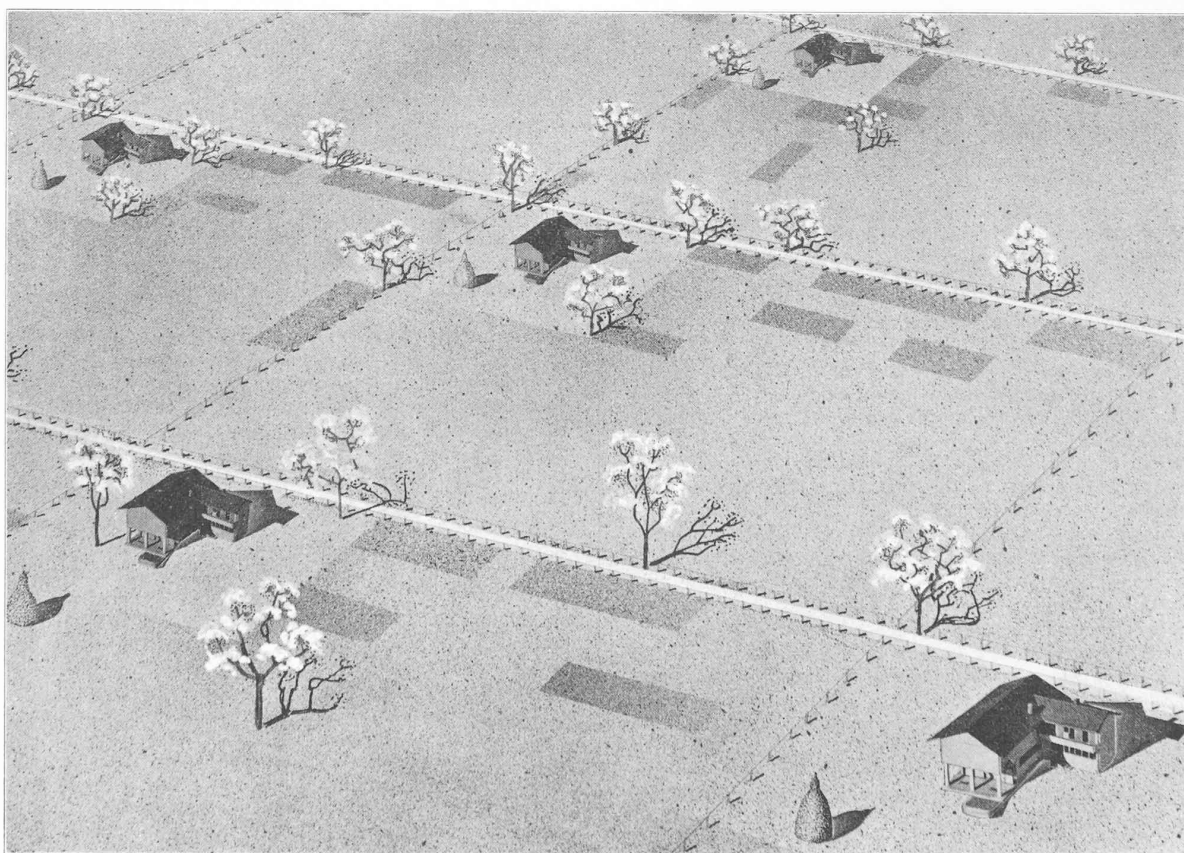


Fig. 3. — Groupe de fermes primitives sur terrain plat.

Le maître de l'ouvrage est un brave homme ou une commune naïve ;

L'architecte : un charpentier ;

Les matériaux de construction : moyenâgeux ;

Le résultat : les dettes.

Il serait possible de faire mieux. L'Assemblée fédérale s'en est rendu compte dernièrement en préconisant les fermes dites « primitives » et en accordant des crédits qui permettraient de faire des essais. Il reste à démontrer qu'un budget restreint ne s'oppose nullement à une conception architecturale.

Les constructions rurales du XX^e siècle sont du faux ville, du citadin de mauvais aloi. Elles manquent de tenue, de dignité ; la culture paysanne y est bafouée. Le XIX^e siècle, tant critiqué de nos jours, valait mieux, tout de même. En effet, bien des fermes de cette époque sont logiques à tous points de vue, et esthétiques par

ailleurs. Pourtant il ne peut être question de simplement les copier, car le XIX^e siècle n'est plus.

Ne devrait-on pas se soucier de l'avenir esthétique des campagnes comme de celui des villes, davantage même si l'on croit à la décentralisation ? On aurait tort de penser que, les fermes étant disséminées (pour une ferme moyenne il faut 7 à 8 hectares), les péchés soient moins désastreux. Au contraire : l'isolement fait ressortir la laideur, telle une fausse perle sur un vaste chaton.

Pratiquement et esthétiquement le problème est, convenons-en, captivant.

Si les besoins sont différents de ce qu'ils sont en urbanisme, par contre les prémisses sont exactement les mêmes : topographie, insolation, circulation, etc., en un mot l'adaptation. En considérant le problème de façon générale, on se trouvera toujours en présence de terrains plus ou moins plats ou plus ou moins en pente.

Dans les deux cas il y a lieu de s'adapter. J'en donne pour exemples les figures 1 et 2. Dans le premier des cas (fig. 3) l'insolation, les vents et les possibilités d'accès, pour ne mentionner que quelques caractéristiques, sont le leitmotiv. Dans le second, ce sera surtout la structure du terrain. Il serait du reste erroné de croire que la pente augmente les difficultés du problème, au contraire. La pente, il y a lieu de l'utiliser. (Fig. 4.)

Dans les deux cas les matériaux varieront suivant la contrée. Le caractère architectural sera fonction des matériaux, donc régional. On ne parlera pas de style. (Fig. 5.)

Quels sont les problèmes pratiques que le ruraliste est appelé à résoudre ?

Quelques exemples et essais : Groupes de fermes primitives sur parcelle disponible (construction de bois).

Les besoins étant les mêmes pour chaque colon, un type s'impose ; dans ce cas, il n'y a aucune raison de ne pas recourir au type. Partant du principe que la maison, par opposition au rural, n'est pas rentable, cherchons à en réduire le coût sans porter atteinte au résultat pratique. Appliquons-nous donc à utiliser le maximum de la surface des étages et à réduire les corridors et escaliers. L'étable sera bien aérée, bien

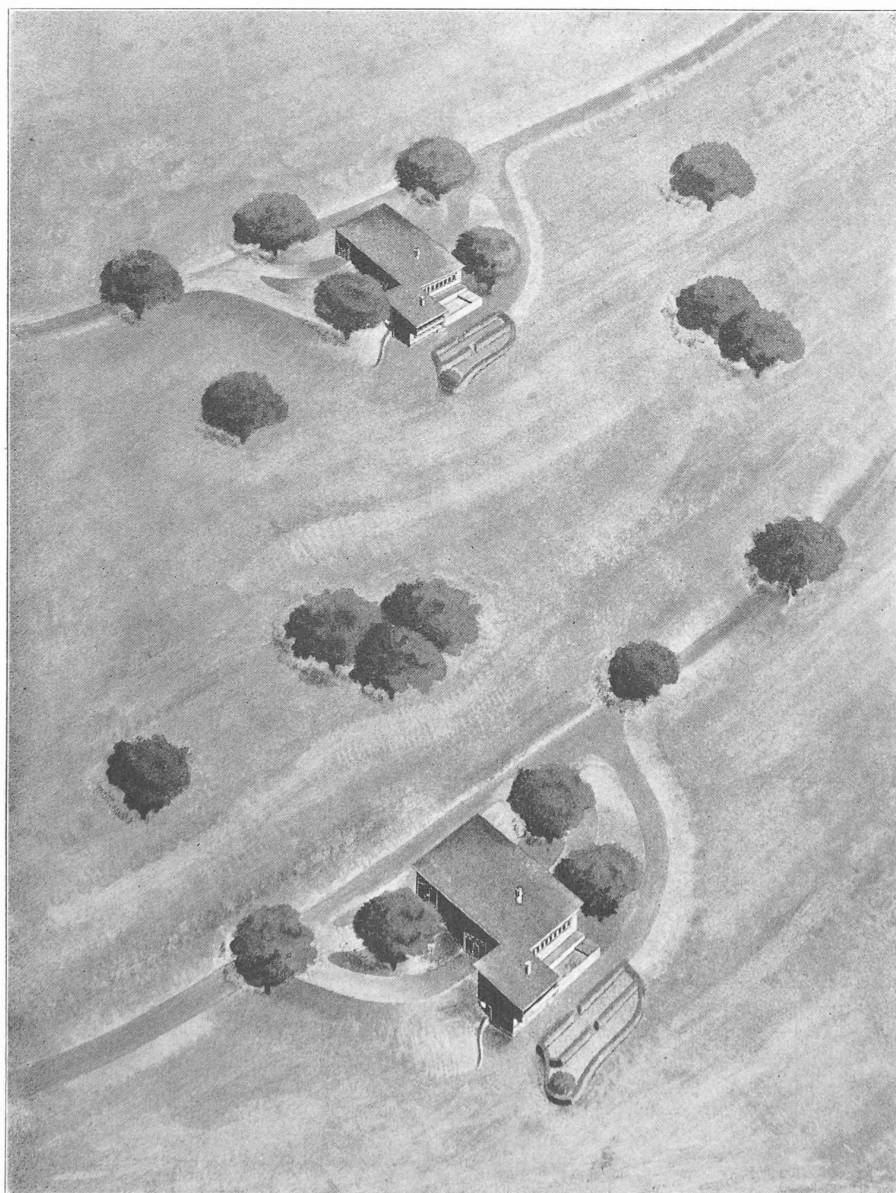
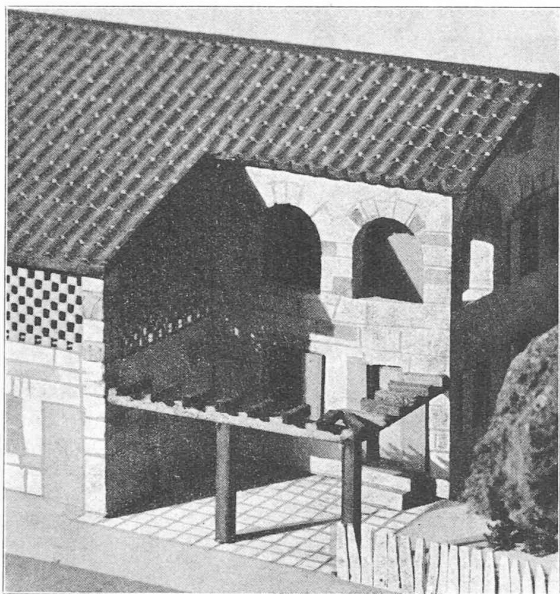


Fig. 4. — Groupe de fermes primitives sur terrain en pente.



ensoleillée et proportionnée à la surface cultivable. Répétons le type et nous arriverons à un ensemble. Relions la maison au rural et nous obtiendrons un groupe. Orientons les chambres de la maison au sud, l'étable au sud-est et nous aurons l'orientation idéale. La contrée ainsi colonisée sera architecturale, les principes seront ruralistes. (Fig. 3 et 4.)

a) Type sur terrain plat.

Figure 6 : Maison : 3 planchers, fourneau-potager au

plan de l'étage

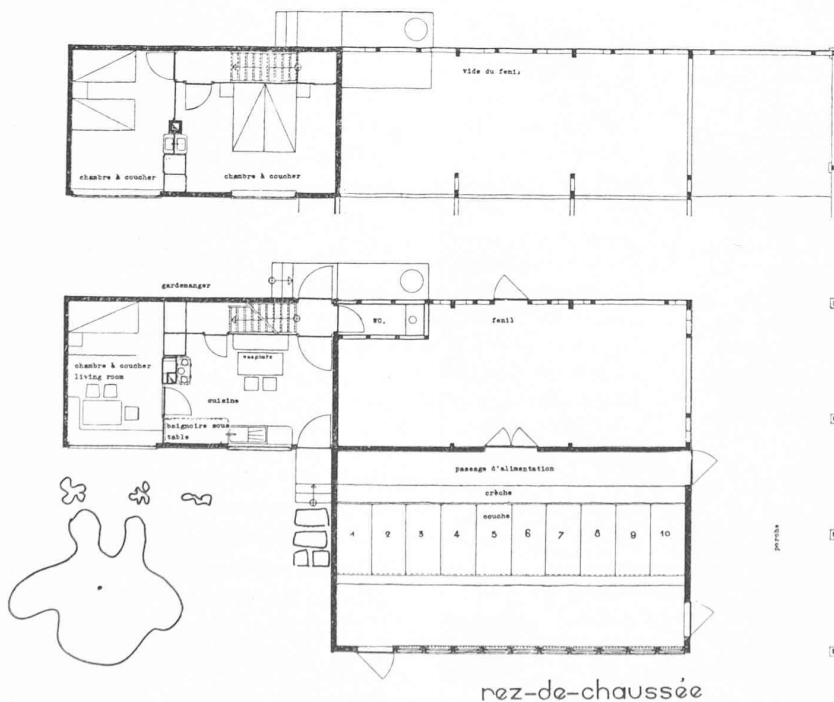


Fig. 6. — Plans d'une ferme primitive (échelle 1:200).

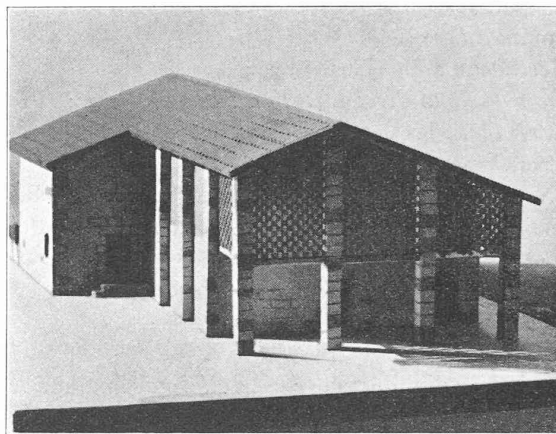


Fig. 5. — Fermes pour la plaine de Magadino (Tessin).

centre, WC à l'extérieur de la maison (étable), escalier à l'intérieur.

Etable : une rangée, fourragère remplacée par le fenil.

Figure 7 : Maison : 3 planchers, fourneau-potager au centre, WC à l'extérieur (étable), escalier à l'extérieur.

Etable : une rangée. Utilisation économique du corridor, fourragère remplacée par le fenil.

b) Type sur terrain en pente. Utilisation de la pente.

Figures 8, 9, 10, 11. Maison : deux planchers accessibles chacun directement de l'extérieur, l'un avec cuisine et cave, l'autre aménagé en dortoir. WC à l'extérieur (étable), escalier en plein air.

Etable : quai, fenil, fourragère et étable aménagés en gradins.

Ces différents types sont tous réalisables pour la somme de Fr. 25 000.—, somme qui devrait ne jamais être dépassée pour une ferme de 10 pièces de bétail.

Dans le cas plus particulier où une famille isolée cherche à se créer une existence, le problème reste le même. On aura toujours affaire à un terrain plus ou moins plat ou plus ou moins en pente, au soleil, aux vents et aux possibilités d'accès. Les prémisses du problème varieront à l'infini et il y aura toujours lieu de s'adapter. Le résultat pourra toujours être autochtone. L'économie est le point de départ du ruralisme, mais elle ne doit jamais faire échec à l'esthétique.

Le but de cette note est d'intéresser au ruralisme nos architectes suisses. Le ruralisme n'est nullement en dessous de la dignité de l'esthète et rendra d'insignes services à l'agronomie.

RURALISME

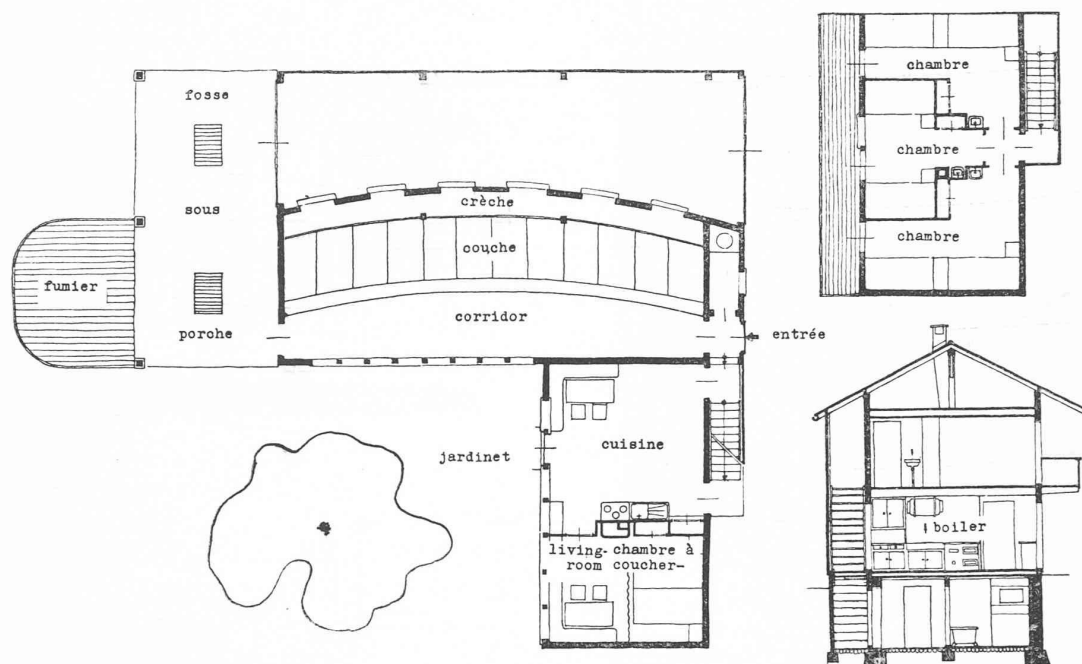


Fig. 7. — Plans et coupe de la ferme primitive de la fig. 3 (échelle 1 : 200). Type tenant spécialement compte des vents : les parties ajourées sont à l'abri du vent.

Anecdotes ferroviaires¹

par M. MAURICE PASCHOUD, ingénieur, membre de la Direction générale des Chemins de fer fédéraux suisses.

« La répartition du trafic s'effectue de deux manières. Pour certains réseaux privés, elle se fait en nature, le trafic étant acheminé alternativement par le chemin de fer privé ou par les C. F. F. dans la mesure où l'exige la part attribuée à chacun, par exemple alternativement pendant un mois si la part du réseau privé est de 50 %.

» D'autres fois, les C. F. F. et le réseau privé forment une communauté. Ils conviennent d'acheminer le trafic par la voie qui présente les meilleures conditions d'exploitation. L'autre voie reçoit une part déterminée du bénéfice réalisé par la première. Le calcul de ce bénéfice se fait en totalisant les recettes que le trafic en question apporte au réseau d'acheminement et en déduisant de ces recettes les frais de traction (au fond, le prix de revient « partiel ») fixés également dans l'arrangement. Le solde, soit le bénéfice réalisé, se répartit sur la base convenue, le réseau qui achemine le trafic recevant en plus les frais de traction.

» L'exemple le plus typique de ces communautés est celui prévu dans le contrat conclu en 1929 pour régler les rapports de concurrence dans le service des marchandises des C. F. F. et du Berne—Lötschberg—Simplon.

» Son histoire présente quelque intérêt.

» La construction de la ligne Spiez—Brigue par le Lötschberg (ouverte le 15 juillet 1913) a créé entre Bâle, la Suisse centrale et occidentale et le Valais ainsi que l'Italie une nouvelle voie de communication qui est entrée en concurrence avec nos lignes passant par Lausanne ou par le Gothard.

» De même, la ligne Moutier—Longeau (ouverte le 1^{er} octo-

bre 1915) a fait naître une concurrence à notre ligne passant par Sionceboz.

» En vertu de l'article 21 de la loi sur les tarifs, il fallut déterminer la part de trafic pour lequel ces lignes constituent la voie la plus courte. Les négociations engagées à ce sujet aboutirent, en 1909, pour le Moutier—Longeau et, en 1911, pour le Thoune—Brigue, soit, pour les deux lignes, avant leur achèvement.

» Les recettes du Lötschberg ne répondirent pas à l'attente des promoteurs de cette entreprise. Non pas que la répartition du trafic ait été réglée d'une manière défavorable à cette compagnie par les arrangements de 1909 et 1911, mais pour d'autres raisons dont la principale a été le rattachement de l'Alsace-Lorraine à la France.

» Le canton de Berne, propriétaire du Lötschberg, pour assainir la situation financière de cette entreprise, demanda la révision des arrangements de 1909 et 1911 avec le réseau fédéral.

» Les négociations durèrent jusqu'en 1929.

» Dès le début des pourparlers, le Lötschberg, c'est-à-dire le canton de Berne, dans un recours au Conseil fédéral, prétendit que l'article 21 de la loi sur les tarifs ne s'appliquait pas au Lötschberg et réclama la totalité du trafic pour lequel ses lignes constituaient la voie la plus courte.

» Le Conseil fédéral, adoptant les conclusions de son expert, le professeur Speiser, à Bâle, décida que l'article 21 en cause s'appliquait au règlement des rapports entre C. F. F. et Lötschberg et invita la Direction générale des C. F. F. à reprendre les négociations pour arriver à une entente avec le Lötschberg. Les anciens arrangements accordaient au Thoune—Brigue les $\frac{2}{3}$ du trafic et au Moutier—Longeau les 70 %. Au lieu d'opérer eux-mêmes l'acheminement des parts qui leur étaient réservées ($\frac{1}{3}$ et 30 %), les C. F. F. laissaient ce soin au Lötschberg. Celui-ci prélevait d'abord les frais de traction fixés par les arrangements et les C. F. F. recevaient le $\frac{1}{3}$ et les 30 % du bénéfice net réalisé sur le trafic.

¹ Extraites de l'ouvrage « L'organisation commerciale des chemins de fer fédéraux suisses ». — Voir à la rubrique « Bibliographie » du présent numéro.